

mortels, je perdrais une bonne part de mon prestige. L'incompréhensibilité est la source la plus incontestée du respect.

“Toutefois, l'amour du bien public m'a fait, à votre occasion, prendre une importante décision: j'ai créé “une jurisprudence”. Désormais les commerçants, qui annonceront, dans leur prospectus, un effet irréalisable de leurs produits, pourront être considérés comme coupables de tromperie sur la qualité de la marchandise vendue, et frappés sans pitié. Vous aurez eu l'honneur d'inaugurer une série. Ne vous plaignez pas de votre isolement. Je vous donnerai bientôt des compagnons.”

Mais, hélas! je n'ai aucun droit à parler au nom de la Justice. Son geste restera-t-il isolé? Va-t-elle, après ce premier avertissement, prendre courageusement en mains la défense des malades, dont les charlatans exploitent honteusement — et avec quels scandaleux profits! — l'incurable crédulité?

Nous verrons bien.

G. LINOSSIER.

\* \* \*

Il me semble bien que les quelques remarques du début sont bien conformes à ce qui découle de cette lecture. Puissions-nous voir se réaliser même ici ces heureux présages.

Nous en étions là de nos réflexions lorsqu'un phénomène auquel on ne nous a pas habitués s'est produit. Disons de suite qu'il est à la louange du Surintendant Médical du Ministère du Revenu de l'Intérieur auquel nous ne devons pas ménager nos félicitations pour cette innovation.

Au mois de mai dernier je recevais du Ministère du Revenu de l'Intérieur la lettre suivante à titre de Secrétaire de l'Association des médecins de Langue française de l'Amérique du Nord. Il importe d'en tenir compte et de prouver par là que la profession canadienne-française ne se désintéresse pas des questions qui peuvent lui être posées touchant la chose publique. Ce serait en